

**Réponse de J.M. Charpin, Directeur Général de l'Insee,
à la lettre ouverte du collectif ACDC**

19/02/2007

Mesdames, Messieurs,

L'Insee a annoncé le report, de mars à l'automne, du calage des estimations mensuelles de chômage au sens du BIT qui prend habituellement en compte les résultats annuels de l'enquête emploi. Cette décision, qui certes intervient dans un calendrier particulier, a été prise par l'Insee sur la base de considérations techniques et en toute indépendance.

En réponse à votre lettre ouverte du 8 février 2007, je confirme, comme cela a déjà été annoncé publiquement, que la réunion de la formation emploi-revenus du Cnis du 8 mars sera l'occasion d'expliquer de manière détaillée, une fois les résultats annuels de l'enquête emploi 2006 connus, les raisons qui conduisent l'Insee à reporter ce calage : incohérence des résultats de l'enquête emploi avec les autres sources disponibles sur l'emploi et le chômage, problèmes statistiques relatifs aux biais de rotation et aux fluctuations des taux de réponse.

D'ici à l'automne, les estimations mensuelles de chômage resteront provisoires. A partir de mars, date habituelle du calage, la publication des *Informations Rapides* sera assortie d'un avertissement en première page le précisant. La révision des estimations mensuelles aura lieu à l'automne lorsque l'Insee disposera d'éléments de diagnostic complémentaires : les premiers résultats de l'enquête auprès des non-répondants à l'enquête emploi menée depuis début 2007 et ceux de l'enquête annuelle de recensement de janvier 2007. Les travaux d'analyse complémentaires qui seront menés devront permettre de corriger les fragilités décelées dans l'enquête emploi et de sécuriser pour l'avenir les estimations de chômage au sens du BIT.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Michel Charpin

Directeur général de l'Insee